

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Tallerico, Joel (SPAC/PSPC)
Envoyé : Le 20 mars 2020, 10:10
À : Church, Leslie (SPAC/PSPC)
Cc : **Murdock**, Kelly (SPAC/PSPC); Laycock, Tristan (SPAC/PSPC); Harris, Emily (SPAC/PSPC)
Objet : Loi sur la production de défense des États-Unis

Bonjour, à tous,

J'ai demandé au ministère de comparer la loi des États-Unis avec celle du Canada et de nous en fournir les chevauchements avant 10 h 30.

Voici celle des États-Unis : <https://uscode.house.gov/statutes/p1/111/67.pdf>

Voici celle du Canada : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/d-1/TexteCompleet.html>

Je ne suis pas un expert dans le domaine juridique (pour l'instant), mais voici mes observations :

- La portée juridique de la loi des États-Unis est plus large.
- La loi américaine s'applique lorsque : « la sécurité des États-Unis dépend de la capacité industrielle interne à fournir le matériel et les services nécessaires à la défense nationale et à se préparer et à répondre aux conflits militaires, aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine et aux actes de terrorisme au sein des États-Unis ». [Traduction]
- Elle s'applique également : « pour assurer la sécurité nationale. Les efforts de préparation des États-Unis en matière de défense nationale nécessitent donc :
 - A) des programmes de préparation aux situations d'urgences nationales et aux menaces internationales à la défense nationale;
 - B) des mesures afin d'optimiser la production industrielle nationale
 - au profit de la défense nationale;
 - C) l'optimisation des capacités de production nationale
 - pour :
 - (i) répondre aux besoins essentiels en défense nationale pouvant résulter d'une situation d'urgence,
 - (ii) répondre aux exigences technologiques,
 - «(D) réorienter certaines ressources et installations au profit de la défense nationale lorsque les besoins afférents ne peuvent pas être comblés rapidement. [Traduction]
- La portée juridique de la loi canadienne est plus limitée :
- **matériel de défense** signifie :
 - (a) Les armes, munitions, instruments de guerre, les véhicules, l'outillage mécanique et autres équipements, navires, véhicules amphibies, aéronefs, animaux, articles, matières, substances et choses requis ou utilisés pour la défense du Canada ou en vue d'efforts concertés, pour la défense, de la part du Canada et d'un gouvernement associé;
 - (b) les navires de tous genres;
 - (c) les articles, matières, substances et choses de toutes sortes utilisés pour la production ou la fourniture des objets visés aux alinéas a) ou b) ou pour la concrétisation de projets de défense.

Le ministère donnera plus de détails vers 10 h 30.

Merci,

Joel Tallerico

Senior Policy Advisor I Conseiller principal en politiques
Office of the Honourable Anita Anand I Bureau de l'honorable Anita Anand
Public Services and Procurement Canada I Services publics et Approvisionnement Canada
PDP III, Tower A, 18th Floor, 11 rue Laurier Street, Gatineau QC, Canada K1A 0S5
joel.tallerico@canada.ca
Telephone I Téléphone: 613-769-9173
Government of Canada I Gouvernement du Canada